

Checklist de Contrôle : Étanchéité Toitures-Terrasses (DTU 43.1)

1. Préparation et État du Support

- Vérification de la pente minimale (2% pour toitures inaccessibles, 1% pour terrasses).
- Absence de contre-pente ou de zones de stagnation d'eau.
- Surface propre, sèche, exempte de parties friables ou de corps étrangers.
- Traitement des fissures et des épaufrures sur l'élément porteur en maçonnerie.
- Vérification de la compatibilité des matériaux avec le système d'étanchéité choisi.

2. Relevés d'Étanchéité

- Hauteur minimale des relevés : 15 cm au-dessus de la protection finale.
- Fixation mécanique en tête de relevé assurée par un profilé de maintien.
- Étanchéité des relevés remontée sous le solin ou la bande de solin.
- Respect des angles (congés d'angle) pour éviter les cassures de membrane.
- Continuité de l'étanchéité assurée sur toute la hauteur du relevé.

3. Évacuations des Eaux Pluviales (EP)

- Nombre et diamètre des naissances conformes au calcul hydraulique.
- Positionnement des naissances au point bas de la pente.
- Étanchéité soignée autour de la platine de l'EP.
- Présence de crapaudines pour éviter l'obstruction par des débris.
- Accessibilité des naissances pour l'entretien futur.

4. Joints de Dilatation

- Traitement spécifique du joint avec un soufflet d'étanchéité adapté.
- Continuité de l'étanchéité assurée au passage du joint.
- Protection mécanique du joint contre les poinçonnements.
- Vérification de la liberté de mouvement du joint.

5. Protection et Finitions

- Répartition uniforme de la protection lourde (gravillons, dalles).
- Stabilité des dalles sur plots (calage et niveau).
- Absence de dégradation de la membrane lors de la pose de la protection.
- Vérification de la signalétique si nécessaire (accès pompiers, zones techniques).
- Nettoyage complet de la toiture après travaux.

6. Contrôles Finaux et Réception

- Réalisation de l'essai de mise en eau (si requis par le marché).
- Vérification visuelle des soudures et des joints de recouvrement.
- Rédaction du procès-verbal de réception des travaux.
- Remise du dossier d'ouvrage exécuté (DOE) au maître d'ouvrage.